

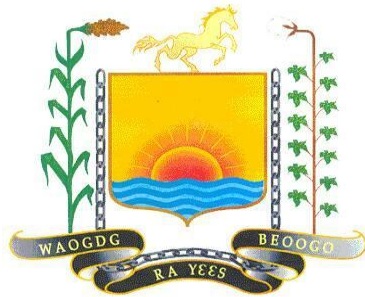


Centre d'Information, de Formation,
et d'Études sur le Budget



BUDGET CITOYEN 2020

COMMUNE DE OUAGADOUGOU



Août 2020

Table des matières

Lexique des termes budgétaires.....	2
Introduction.....	4
I. COMPTES DE LA COMMUNE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES.....	5
1. Analyse globale des agrégats (grandes catégories) de dépenses au niveau de la commune.	5
2- Analyse détaillée par section.....	7
2.1- Section fonctionnement	7
2.1.1- Décomposition des recettes de fonctionnement	7
2.1.2- Décomposition des dépenses de fonctionnement	8
2.2- Section investissement.....	9
2.2.1- Décomposition des recettes d'investissement	9
2.2.2- Décomposition des dépenses d'investissement	9
3- Analyse du budget communal par source de financement.....	10
4- Analyse spécifique des dépenses de santé et d'éducation de la commune	11
II- INSCRIPTIONS SPECIFIQUES (PHYSIQUES)	11
1- Inscriptions spécifiques dans les secteurs de la santé l'éducation et l'AEPA sur le budget 2020 11	
2- Investissements inscrits dans le Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC) au titre de 2020 ;.....	11
CONCLUSION.....	15

Lexique des termes budgétaires

Budget communal	État prévisionnel des recettes et des dépenses de la Commune, le budget communal donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et des dépenses attendues au niveau de la Commune. Les différentes composantes d'un budget sont : (i) un tableau des recettes ; (ii) un tableau justificatif des recettes ; (iii) un tableau de présentation des dépenses et (iv) des annexes.
Budget primitif	Il s'agit du budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. C'est l'acte qui donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget de la Commune, pour la période qui s'étend du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.
Budget supplémentaire	Le budget supplémentaire est le budget primitif modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives.
Section de fonctionnement	La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Commune. Lorsqu'il y a plus de recettes par rapport aux dépenses, au niveau de la section de fonctionnement, le surplus de recettes est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la Commune, et ensuite il peut servir d'autofinancement pour renforcer le financement des investissements prévus par la Commune.
Section d'investissement	La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la Collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune.
Recettes (recettes fiscales et recettes non fiscales)	Les recettes représentent l'ensemble des ressources financières de la Commune. On en distingue deux (02) types : les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires, sans contrepartie alors que les recettes non fiscales sont des prélèvements faits moyennant un service rendu par la Commune à une tierce personne.
Dépenses (de fonctionnement et d'investissement)	<p>Les dépenses constituent les charges de la Commune. On en distingue deux (02) types : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants. Elles sont destinées à la couverture de toutes les charges liées au fonctionnement de la Commune.</p> <p>Quant aux dépenses d'investissement, elles sont constituées d'équipement et de réalisation d'infrastructures telles que la construction de centres de santé, des infrastructures éducatives, des forages, etc.</p>

Ressources propres	Il s'agit des ressources que la Commune peut mobiliser par elle-même en vertu des prérogatives que la loi leur confère.
Transferts de l'État	Il s'agit des ressources que l'État met à la disposition de la Commune dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Ces ressources permettent de couvrir une partie du fonctionnement et de l'investissement de la Commune.
Autres partenaires	Les appuis des autres partenaires correspondent aux des appuis reçus par la Commune dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces appuis sont différents de ceux faits par l'État central.
Plan annuel d'investissement de la commune	Le Plan annuel d'investissement communal (PAIC) est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le Conseil municipal dans le cadre de son plan d'investissement et qui seront exécutés durant l'année. Le PAIC est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la Commune.
Plan de passation des marchés	Le plan de passation des marchés (PPM) est un outil d'aide à la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la Commune. Il intervient dans la programmation des activités d'achat de fournitures ou d'équipements, de réalisation d'infrastructures et de manifestation d'intérêt. Le PPM présente un tableau des biens, des services et des travaux de la Commune au cours d'une année donnée

Introduction

En marche depuis 2006, la communalisation intégrale du territoire, adoptée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 et modifiée par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009, peine à fonctionner convenablement du fait des insuffisances dans plusieurs domaines. La mise en œuvre de la décentralisation nécessite davantage de ressources pour la conduite des actions de développement décentralisé.

Instrument de mise en œuvre des politiques publiques, le budget public, pour être le reflet des aspirations des populations, doit être accessible et compréhensible par l'ensemble des citoyens. Son élaboration et son exécution doivent respecter les principes de l'État de droit à savoir la légalité, la transparence, le contrôle démocratique et la responsabilité.

C'est dans ce sens que la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de l'obligation de rendre compte un principe clé de gestion budgétaire. La redevabilité fait appel au respect des critères de transparence de la gestion budgétaire et implique inversement que le citoyen contrôle et évalue régulièrement la gestion des affaires publiques afin d'impulser une gestion participative et inclusive tant au niveau national que local.

Pour ce faire, le citoyen, pour qui le budget est mis en œuvre à travers le financement des services publics, doit disposer à temps d'informations accessibles, suffisantes et compréhensibles sur ce budget afin d'influer les décisions de politiques publiques pour une meilleure prise en compte de ses besoins.

Il est donc capital de travailler à assurer une large diffusion des données, une meilleure compréhension desdites données, un bon suivi-contrôle et une auto-évaluation des actions gouvernementales par les citoyens au niveau local.

Cet objectif peut être atteint à travers l'élaboration des budgets citoyens communaux qui visent spécifiquement à :

- favoriser une meilleure compréhension du budget de la commune par les citoyens et partant, inciter en eux, l'envie de payer l'impôt ;
- suivre et évaluer plus facilement pour les populations, l'exécution des prévisions budgétaires escomptées par la commune ;
- mieux formuler les argumentaires de plaidoyer pour une amélioration de la qualité de la dépense publique locale.

En rappel, une meilleure compréhension du budget par la population favorisera son adhésion à l'effort fiscal et lui permettra d'assurer efficacement son rôle de veille citoyenne. En effet, les citoyens seront à mesure de suivre la mise en œuvre et d'évaluer plus facilement les politiques publiques en formulant des observations sur les forces et les faiblesses du budget de l'État et des collectivités territoriales.

Le présent budget citoyen retrace les comptes (grandes masses) et les inscriptions spécifiques dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de Ouagadougou ; l'une des commune d'intervention du projet « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption », financé par l'Union Européenne.

I. COMPTES DE LA COMMUNE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

Selon la nomenclature du budget des collectivités, le budget est composé de deux (02) grandes sections :

- la section fonctionnement qui comprend les charges liées au fonctionnement de la collectivités telles que l'achat des fournitures de bureau, les salaires, le carburant, etc. ;
- la section investissement qui correspond aux différentes réalisations, constructions d'écoles, de centres de santé, acquisition de véhicules, etc.

Contrairement à l'État où le principe d'équilibre budgétaire n'a pas un caractère véritablement contraignant, la loi impose aux collectivités territoriales d'adopter des budgets en équilibre de sorte que l'ensemble des dépenses inscrites soit couvert par des recettes prévisibles.

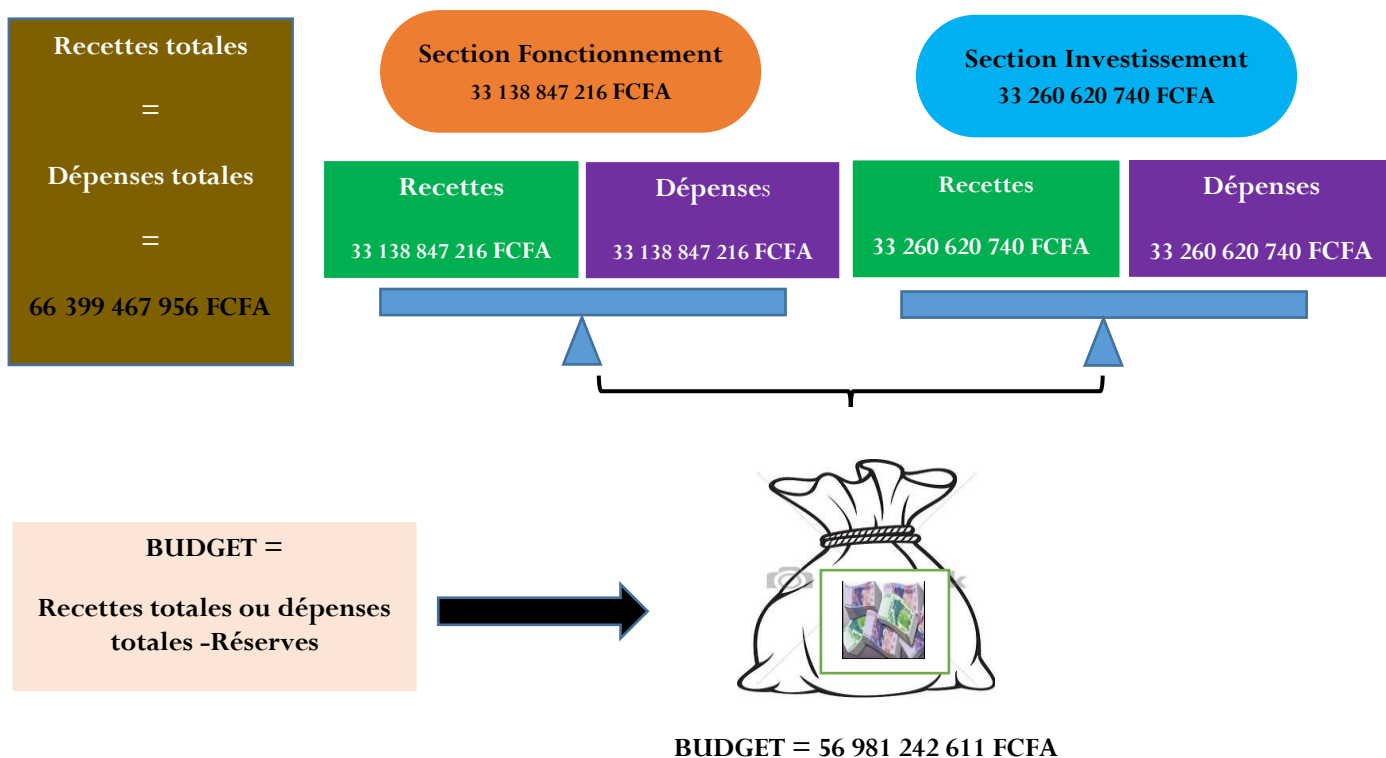
Cet équilibre doit être également assuré à l'intérieur de chaque section plus précisément. En effet, les sections de fonctionnement et d'investissement doivent chacune être votées en équilibre, les recettes devant couvrir l'ensemble des dépenses. Un excédent éventuel de la section de fonctionnement est cependant autorisé dès lors qu'il est affecté au financement de la section d'investissement.

Dans cette section, il sera question de présenter les grands comptes du budget de la commune, leur évolution et les parts allouées au secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et l'AEPA.

1. Analyse globale des agrégats (grandes catégories) de dépenses au niveau de la commune

Pour l'année 2020, le budget global prévisionnel de la commune de Ouagadougou est estimé à 56 981 242 611 FCFA. Ce montant correspond à la somme des recettes totales ou des dépenses totales desquelles on retranche les réserves qui constituent la part des recettes de fonctionnement destinée au financement de l'investissement (l'autofinancement de l'investissement) tel que présenté dans le schéma ci-dessous.

Cette opération est effectuée pour contraindre les communes à un autofinancement de leur investissement à hauteur d'au moins 20% de leurs ressources propres : c'est une condition d'équilibre du budget des communes.



Pour l'année 2020, le budget total de la commune s'établit à **56 981 242 611 FCFA** contre *63 117 348 648 FCFA* en 2019, soit une baisse de 9,72%.

En s'intéressant aux sections du budget 2020, on constate que la prévision budgétaire est de 33 138 847 216 FCFA pour le fonctionnement (49,91%) et 33 260 620 740 FCFA pour l'investissement (50,09%). En 2019, 41,77% du budget de la commune étaient orientés vers le fonctionnement et 58,23% vers l'investissement. Comparées à 2019, les dotations budgétaires en 2020 des sections « investissement » connaissent une détérioration de 18,32% tandis que celles du « fonctionnement » connaissent une hausse 13,46%.

Le tableau suivant présente la balance générale du budget de la commune au titre des exercices budgétaires de 2019 et 2020.

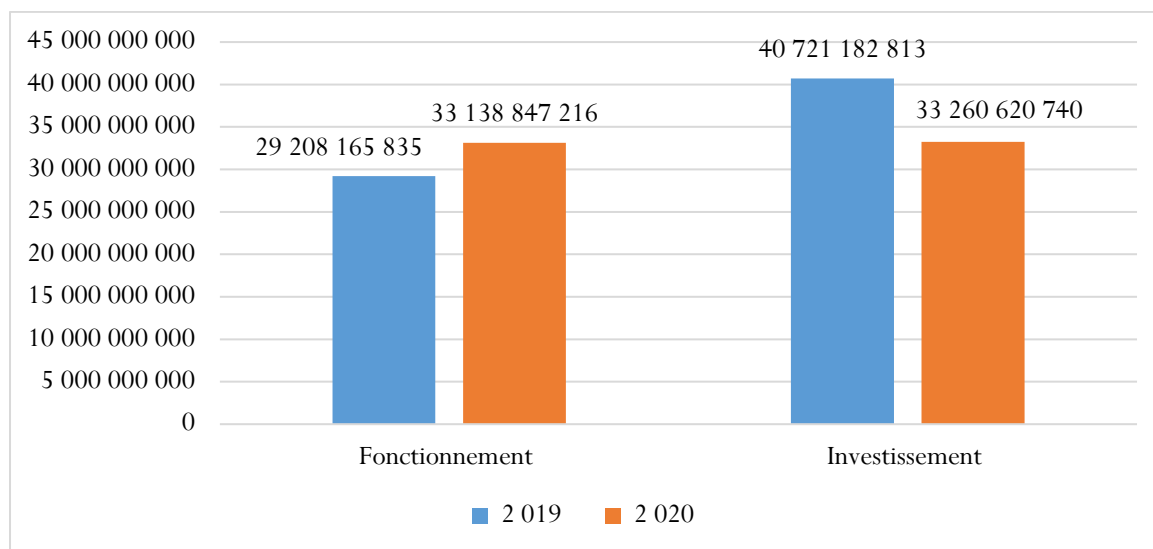
Tableau 1 : Évolution des grandes masses du budget de la commune entre 2019 et 2020 (en FCFA)

Rubriques	Années		Variation	Part dans le budget de 2019	Part dans le budget 2020
	2019	2020			
Section de fonctionnement					
Recettes	29 208 165 835	33 138 847 216	13,46%	41,77%	49,91%
Dépenses	29 208 165 835	33 138 847 216	13,46%		
Section d'investissement			#DIV/0!		
Recettes	40 721 182 813	33 260 620 740	-18,32%	58,23%	50,09%
Dépenses	40 721 182 813	33 260 620 740	-18,32%		
Total recettes = Total dépenses	69 929 348 648	66 399 467 956	-5,05%		
TOTAL BUDGET	63 117 348 648	56 981 242 611	-9,72%		

Source : Budgets primitifs 2019 et 2020 de la commune de Ouagadougou

Le graphique ci-dessous fait une comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020.

Graphique 1 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020



Il ressort du graphique que les dépenses fonctionnement pour l'année 2020 sont en hausse par rapport à celles de 2019 tandis que les dépenses d'investissement de 2020 sont en baisses par rapport à leur niveau de 2019.

2- Analyse détaillée par section

2.1- Section fonctionnement

2.1.1- Décomposition des recettes de fonctionnement

En considérant la rubrique « recettes de fonctionnement » pour l'année 2020, on remarque que la composante la plus dotée est celle relative aux « Impôts et taxes et contributions directes

» qui représentent 61,99% du total des recettes de fonctionnement, suivie des « Impôts et taxes indirects » (13,85%) et des « Recouvrements, participations et dotations » (10,42%). En comparant ces composantes à leur niveau de 2019, on remarque il ressort du tableau ci-dessous que toutes les sous composantes sont en hausse par rapport à leur niveau de 2019 à l'exception de la composante « recouvrements, participations et dotations » dont une baisse de (-18,17%) est prévue pour 2020.

La plus grande hausse en 2020 provient des « produits divers » (36,68%), suivis des « impôts et taxes indirects » (21,59%), des « impôts et taxes et contributions directes » (20,59%).

2.1.2- Décomposition des dépenses de fonctionnement

En s'intéressant à la rubrique « dépenses de fonctionnement », la composante la plus dotée pour l'année 2020 est celle relative aux « excédent ordinaires capitalisé » qui représente 28,42 % du budget de la section de fonctionnement. Elle est suivie des « denrées et fournitures consommées » (23,32%), de l'excédent ordinaire capitalisé (14,18%) et des « travaux et services extérieurs » (19,44%).

En considérant l'évolution des composantes des dépenses de fonctionnement par rapport à leur niveau de 2019, il est constaté une baisse est majoritairement observée. La plus grande baisse est observée au niveau des « charges exceptionnelles » soit (-4,19%). Cependant une hausse est constatée au niveau de certaines rubriques. La plus grande hausse est constatée au niveau des « excédents ordinaires capitalisés » (38,26%).

Tableau 2 : Décomposition des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune (en FCFA)

SECTION FONCTIONNEMENT					
		2019	2020	Variation	Part dans le budget de 2020
	RECETTES	29 208 165 835	33 138 847 216	13,46%	100,00%
70	Produits de l'exploitation	1 302 240 000	1 472 740 000	13,09%	4,44%
71	Produits domaniaux	2 281 790 184	2 297 170 184	0,67%	6,93%
72	Produits financiers	0	-	#DIV/0!	0,00%
73	Recouvrements, participations et dotations	4 221 535 651	3 454 337 032	-18,17%	10,42%
74	Produits divers	518 000 000	708 000 000	36,68%	2,14%
75	Impôts et taxes et contributions directes	17 035 000 000	20 542 000 000	20,59%	61,99%
76	Impôts et taxes indirects	3 774 600 000	4 589 600 000	21,59%	13,85%
78	Travaux d'équipement en régie et réduc. de charges	0	-	#DIV/0!	0,00%
79	Produits exceptionnels	75 000 000	75 000 000	0,00%	0,23%
	DEPENSES	29 208 165 835	33 138 847 216	13,46%	100,00%

SECTION FONCTIONNEMENT					
60	Denrées et fournitures consommées	6 757 187 171	7 729 481 136	14,39%	23,32%
61	Allocations- subventions	807 103 456	802 736 708	-0,54%	2,42%
62	Impôts et taxes	1 750 000	2 000 000	14,29%	0,01%
63	Travaux et services extérieurs	6 640 015 231	6 440 842 642	-3,00%	19,44%
64	Participations et contingents au bénéfice de tiers	316 372 366	305 225 569	-3,52%	0,92%
65	Frais de personnel	4 705 220 146	5 279 933 701	12,21%	15,93%
66	Frais de gestion générale et transports	2 013 694 718	2 030 092 687	0,81%	6,13%
67	Frais financiers	997 472 747	979 559 428	-1,80%	2,96%
69	Charges exceptionnelles	157 350 000	150 750 000	-4,19%	0,45%
83	Excédent ordinaires capitalisé	6 812 000 000	9 418 225 345	38,26%	28,42%
	Total budget	63 117 348 648	56 981 242 611	-9,72%	

Source : Budgets primitifs 2019 et 2020 de la commune de Ouagadougou

2.2- Section investissement

2.2.1- Décomposition des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de la commune en 2020 sont composées des « dotations-subventions-dons et legs » à hauteur de 71,66% et des « réserves » de 28,32% qui constituent la contribution de la commune elle-même en terme d'investissement. Comparativement à 2019, le niveau des réserves est en hausse de 38,26% et celui des dotations-subventions-dons et legs sont en baisse de 29,66%. La composante « immobilisations corporelles et incorporelles » représente une faible part avec une contribution de 0,02%. Comparativement à leur niveau de 2019, ou aucun montant n'était prévue, une inscription de 7 269 480 FCFA est prévue en 2020.

2.2.2- Décomposition des dépenses d'investissement

Au niveau des dépenses d'investissement, la composante la mieux dotée est celle relative aux « immobilisations en cours » qui représente 86,89% du total des dépenses, suivie des « frais extraordinaires » (8,02%) et des « acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles » (4,51%).

En comparant leur niveau de 2020 à celui de 2019, il ressort que toutes les composantes des dépenses d'investissement sont en baisse en 2020 à l'exception de la composante « frais extraordinaires » où une hausse de 2,37% est prévue en 2020.

Tableau 3 : Décomposition des recettes et dépenses d'investissement de la commune (en FCFA)

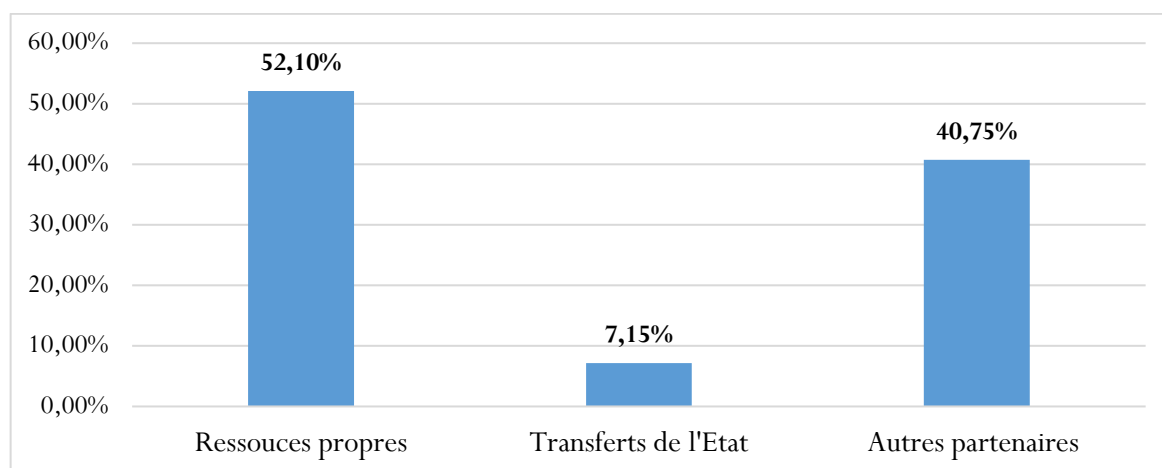
SECTION INVESTISSEMENT					
		2019	2020	Variation	Part dans le budget de 2020
	RECETTES	40 721 182 813	33 260 620 740	-18,32%	100,00%
060	Excédent d'investissement reporté	0	0	0	0,00%
10	Dotations, Subventions, Dons et Legs	33 901 841 117	23 835 125 915	-29,69%	71,66%
11	Réserves	6 812 000 000	9 418 225 345	38,26%	28,32%
21	Immobilisations corporelles et incorporelles (aliénation)	0	7 269 480	0	0,02%
25	Recouvrement, de prêts, avances et créances à LMT	7 341 696	0	-100,00%	0,00%
	DEPENSES	40 721 182 813	33 260 620 740	-18,32%	100,00%
060	Déficit d'investissement reporté	0	0	0	0,00%
13	Frais extraordinaires	2 606 391 419	2 668 187 237	2,37%	8,02%
16	Remboursement des emprunts	189 318 873	189 318 873	0,00%	0,57%
21	Acquisition d'Immobilisations corporelles et incorporelles	3 012 838 031	1 501 471 377	-50,16%	4,51%
23	Immobilisations en cours	34 869 235 387	28 901 643 253	-17,11%	86,89%
25	Prêts avances et créances à LMT	43 399 103	0	-100,00%	0,00%
	Total budget	63 117 348 648	56 981 242 611	-9,72%	

Source : Budgets primitifs 2019 et 2020 de la commune de Ouagadougou

3- Analyse du budget communal par source de financement

Les dépenses du budget de la commune de Ouagadougou sont financées à travers les ressources mobilisées. Ces ressources proviennent des impôts et taxes collectées par la commune (ressources propres), des transferts de l'État pour l'exercice des compétences transférées et des appuis projets et programmes des autres partenaires de développement. Le graphique ci-dessous donne la répartition du budget communal par source de financement en 2020.

Graphique 2 : Répartition du budget 2020 de la commune par source de financement



Il ressort du graphique, que les ressources propres constituent la plus grande composante des ressources de la commune de Ouagadougou. Ces ressources propres, représentent 52,10% du budget total de la commune. Ils sont suivis des appuis des autres partenaires qui sont de l'ordre de 40,75% du budget total. Les transferts de l'État dans l'exercice des compétences transférées représentent 7,15% du budget de la commune.

La contribution très importante des ressources propres traduit une dépendance relativement faible des ressources externes et des appuis de l'État. En effet, la réalisation des investissements prévisionnels devient problématique dès lors que ces ressources ne sont pas mobilisées ; les dépenses de fonctionnement étant dans leur grande majorité des dépenses incompressibles.

4- Analyse spécifique des dépenses de santé et d'éducation de la commune

Dans cette section, l'analyse a porté sur toutes les dépenses répertoriées dans le plan de passation des marchés publics de la commune au titre de l'année 2020. Ces dépenses intègrent le fonctionnement et l'investissement. Toutefois, elles n'intègrent pas les dépenses en lien avec le personnel et les autres charges de fonctionnement qui ne passent pas un marché public (frais d'électricité, d'eau etc...).

Cependant, la commune n'a pas disponibilisée son plan de passation des marchés publics au titre de l'année 2020, cette partie du budget citoyen n'a pas pu être renseigné.

II- INSCRIPTIONS SPECIFIQUES (PHYSIQUES)

1- Inscriptions spécifiques dans les secteurs de la santé l'éducation et l'AEPA sur le budget 2020

Ces inscriptions spécifiques sont celles inscrites dans le plan de passation des marchés publics de la commune au titre du budget de 2020. Toutefois cette partie n'a pas pu être renseigné compte tenue de la non disponibilité du plan de passation des marchés publics de la commune.

2- Investissements inscrits dans le Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC) au titre de 2020 ;

Le plan d'investissement annuel représente la tranche annuelle de l'investissement prévu dans le plan de développement communal de la collectivité. Les réalisations prévisionnelles de ce plan traduisent en partie les besoins et les attentes des citoyens en terme de services publics pour l'année considérée.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisation issues du plan d'investissement annuel 2020 de la commune de Ouagadougou dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et assainissement.

Tableau 4 : Investissements prévus dans le PAI 2020 de la commune de Ouagadougou dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement

	Libelles	commune	Sources de financement
N°	EDUCATION		
1	Acquisition d'équipement de laboratoire de lycée/DGSTM	9 900 000	Ressources propres
2	Travaux de construction de murs de clôture des écoles:1- Ecole du château a katr jaar-2-Sanyiri"E&D-3- Dayongo"C"-4-Dassasgho "D"-5-Naabapiigua-6-Lyce Signonghin II -7-Lyce de l'arrondissement 7 -8- Lycée de nongremassom -9- cissin Nord -10- CEEP de Bissiguin -11- inspection Ouaga 7/DGSTM	100 000 000	Ressources propres
3	Travaux de construction et ou d'extension en R +2 des CEG/DGSTM	100 000 000	Ressources propres
4	Travaux de construction de 3 salle de classe +bureau +magasin (équipé) y compris clôture à sogdien/DGSTM	60 000 000	
5	Travaux d'aménagement de 5 espaces de ventes d'aliments dans les écoles/DGSTM	20 000 000	Ressources propres
6	Travaux de réhabilitation d'infrastructure scolaires sur le budget communal/DGSTM	75 000 000	Ressources propres
7	Subventions d'équipements versées aux lycées	32 000 000	Ressources propres
8	Acquisition de mobiliers scolaire pour les CEG/PDSEB 2018/DGSTM	67 655 000	PDSEB
9	Acquisition de mobiliers scolaire pour l'équipement des CEG et des lycées de la commune de Ouagadougou (Fonds transférés)/DGSTM	33 828 000	Fonds transférés État burkinabè
10	Travaux de réhabilitation des centres d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP) année 2019	6 000 000	Fonds transférés État burkinabè
11	Travaux de réhabilitation et d'achèvement d'infrastructures sanitaires	33333333	Ressources propres
	TOTAL GENERAL	837 716 333	
	EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT		
1	Frais de suivi contrôle de la qualité des eaux des puits d'observation du CTVD+lixiviat(prélèvement et analyse eau souterraine ,lixiviat)/DGSTM	6 000 000	Ressources propres
2	Suivi contrôle pour travaux de construction (voirie, bâtiments, ouvrage d'assainissement, places publiques)/DGSTM	50 000 000	Ressources propres
3	Étude de faisabilité projet déchet/DGSTM	9 500 000	Ressources propres
4	Étude pour la préservation des forges du quartier NIONGSIN/ADEU	5 000 000	Ressources propres
5	Travaux de réhabilitation du système d'adduction en eau et en électricité/DFSTM	9 986 000	Ressources propres

	Libelles	commune	Sources de financement
6	Travaux de construction de cinq toilettes publiques modernes dans s espaces publics/ DGSTM	100 000 000	Ressources propres
7	Travaux de réhabilitation, d'entretien et de révision (vidange, débouchage, désinfection...) de la de plomberie sanitaire ans les services communaux/ DGSTM	15 000 000	Ressources propres
8	Travaux d'adduction en eau et travaux de plomberie des infrastructures du CTVD(vestiaire; unité plastique ;unité de compostage ;poste de contrôle, incinérateur)/DGSTM	20 000 000	Ressources propres
9	Travaux de réalisation de7 forages positifs/DGSTM	42 000 000	Ressources propres
10	Travaux de réhabilitation de 13 forages	28 000 000	Ressources propres
11	Travaux de terrassement, de revêtement, d'assainissement et de protection des caniveaux/DGSTM	40 000 000	Ressources propres
12	Contrepartie communale pour les travaux de construction et de réhabilitation de centres de collecte et de tri et travaux connexes/DGSTM	50 206 724	Ressources propres
13	Contrat enfouissement des déchets/DGSTM	1 100 000 000	Ressources propres
TOTAL GENERAL		1 475 692 724	
SANTE			
1	Acquisition de 2 congélateurs de grande capacité, 4 réfrigérateurs solaire, 4 glacières moyennes et 4 vaccins carrière pour la conservation des vaccins achetés à la CAMEG/DGSS	9 900 000	Ressources propres
3	Travaux de construction d'infrastructures sanitaires/DGSTM	50 000 000	Ressources propres
3	Travaux de réhabilitation et d'achèvement d'infrastructures sanitaires	333333333	Ressources propres
TOTAL GENERAL		393 233 333	
TOTALL GLOBAL		2 706 642 391	

Source : PAIC 2020 de la commune

Afin d'apprécier les priorités en matière d'investissement sociaux de la commune de Ouagadougou, il s'avère nécessaire de s'intéresser aux poids des dépenses d'investissement pour chaque secteur notamment l'éducation la santé et l'AEPA.

Ainsi, le tableau ci-dessous présente les parts des dépenses d'investissement par secteur.

Tableau 5 : Parts des dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation, la santé et l'AEPA

SECTEURS	MONTANT
EDUCATION	837 716 333
PART EDUCATION	30,95%
EAU ET ASSAINISSEMENT	1 475 692 724
PART EAU ET ASSAINISSEMENT	54,52%
SANTE	393 233 333
PART SANTE	14,53%
EDUCATION+AEPA+SANTE	2 706 642 391
PART EDUCATION+AEPA+SANTE	8,14%
TOTAL GENERAL	33 260 620 740

Source : PAIC 2020 de la commune

L'exploitation des données de ce tableau indique que les dépenses d'investissement au profit de l'éducation valent 30,95% du budget total d'investissement de la commune. Les dépenses d'investissement pour le secteur de l'eau et l'assainissement représentent 54,52% par rapport aux dépenses totale d'investissement. Pour le secteur de la santé, les dépenses d'investissement représentent 14,53%.

La part globale (cumul) des dépenses d'investissement dans les trois secteurs notamment l'éducation, l'AEPA et la santé est de 8,14% des dépenses totales d'investissement de la commune de Ouagadougou.

Moins de 50% des dépenses d'investissement sont orientées vers les secteurs sociaux. Ce qui pourrait traduire l'idée que les secteurs sociaux ne sont pas suffisamment pris en compte dans la programmation des investissements. Or des dépenses publiques dans ces secteurs, touchent directement les plus pauvres et améliorent leur niveau de vie.

CONCLUSION

Le budget primitif 2020 de la commune de Ouagadougou est en baisse par rapport à son niveau de 2019. Cette baisse est surtout imputable à la baisse observée au niveau des dépenses d'investissement. Cependant une légère hausse est constatée au niveau des dépenses de fonctionnement, mais elle demeure en deçà de la baisse constatée au niveau de l'investissement.

La structure du budget par source de financement indique qu'il sera financé majoritairement par les ressources propres de la commune ; la contribution de l'État dans l'exercice des compétences transférées et des autres partenaires étant relativement faibles.

Pour l'année 2020, peu d'investissement sont prévus dans le plan d'investissement annuel de la commune en ce qui concerne le domaine de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et de l'assainissement.

De façon globale, le volume des dépenses au profit des secteurs sociaux reste faible seulement 8,14% du budget. Or l'essentiel des besoins des populations sont de nature sociale.

La réalisation de ces investissements prévus nécessite l'implication de tous les citoyens afin que les ressources initialement prévues puissent être mobilisées. Toutefois cette implication ne sera possible que des démarches de participation citoyenne sont adoptée par les autorités locales dans la mesure où cela permet d'améliorer la gouvernance au niveau local, au sens notamment où elles améliorent la circulation de l'information et où elles permettent que ceux qui sont directement touchés par les décisions publiques aient la possibilité de s'exprimer.